

Procedure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2014/2723(RSP) Procédure terminée
Résolution sur l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine	
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	
Zone géographique Israël Palestine	

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
16/07/2014	Débat en plénière		
17/07/2014	Résultat du vote au parlement		
17/07/2014	Décision du Parlement	T8-0012/2014	Résumé
17/07/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2723(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0071/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0072/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0073/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0074/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0075/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0076/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0077/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0071/2014	15/07/2014		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0012/2014	17/07/2014	EP	Résumé

Résolution sur l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine

Le Parlement a adopté par 459 voix pour, 113 contre et 60 abstentions une résolution sur l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR et ALDE.

Le Parlement a réclamé la fin des tirs de roquettes sur Israël depuis la bande de Gaza, auxquels le Hamas et les autres groupes armés devraient mettre un terme immédiatement, et de toute action militaire israélienne contre Gaza.

Les députés ont rappelé que les pourparlers de paix directs entre les parties étaient au point mort et que tous les efforts déployés récemment pour la reprise des négociations avaient échoué. Déplorant la mort de nombreux civils, parmi lesquels un nombre important de femmes et d'enfants et dénonçant les assassinats des trois adolescents israéliens le 12 juin et de l'adolescent palestinien le 2 juillet 2014, le Parlement a insisté sur la nécessité, pour toutes les parties en présence, de respecter pleinement le droit humanitaire international. Il a souligné qu'il n'existait aucune justification à des attaques ciblant délibérément des civils innocents, ce qui correspond à un crime de guerre en droit international.

Le Parlement a demandé que l'Union européenne joue un rôle plus actif dans les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable. Il a appelé à la désescalade immédiate du conflit par un accord de cessez-le-feu entre les deux parties et demandé à la haute représentante de l'Union et aux États membres de renforcer la pression diplomatique afin d'appuyer les actions en vue d'une trêve importante entre les deux parties. Les grands acteurs régionaux, notamment l'Égypte et la Jordanie, ont été invités à poursuivre leurs efforts afin de calmer la situation.

Enfin, le Parlement a réaffirmé son appui sans réserve à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités, à savoir un État d'Israël sûr et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, ce qui impliquerait la levée du blocus de la bande de Gaza. Il a souligné une fois de plus que seuls des moyens non violents permettront de parvenir à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.